	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24092</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

SEANCE du : 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY, jusqu'à 19h00	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Hélène BROUSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérangère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

Secrétaire de séance : Sandra CAILTON, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Convention de financement de la passerelle de franchissement de la RN 149 dans le cadre de la voie verte Bressuire-Nueil les Aubiers

1 document annexé

Yannick CHARRIER présente le dossier.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière de la ville pour la réalisation d'une passerelle de franchissement de la RN 149 à Bressuire ainsi que les obligations des deux parties.

- Le montant de la subvention de la ville est fixé à 162 278 €
- Le montant prévisionnel des dépenses éligibles de l'opération s'élève à 1 083 333 € HT
- Le plan de financement de l'opération prévoit les autres participations financières suivantes :
 - ADEME – mobilités actives : 293 776 €
 - ADEME – Avélo 2 : 40 000 €
 - Région Nouvelle Aquitaine : 208 333 €
 - Agglomération du Bocage Bressuirais 162 278 €
 - Ville de Bressuire : 162 278 €
 - Département : 216 668 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

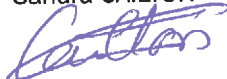
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention avec le département et tous actes relatifs à celle-ci

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON




Emmanuelle MENARD
 Adresse de réception en préfecture
 079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_092-DE
 Date de télétransmission : 16/05/2024
 Date de réception préfecture : 16/05/2024